

## Déclaration relative au développement durable de l'entreprise

Le conseil d'administration de la Société financière IGM a formulé une Déclaration relative à la responsabilité d'entreprise pour guider la direction dans le contrôle des enjeux de la responsabilité institutionnelle dans l'ensemble de l'organisation.

### Notre déclaration

L'engagement de la Société financière IGM dans la gestion responsable ne date pas d'hier et nous considérons qu'il est essentiel à la rentabilité à long terme et à la création de la valeur. Dans nos activités, nous mettons l'accent sur la saine gouvernance, l'intégrité opérationnelle, l'éthique et le respect de notre personnel, de notre collectivité et de l'environnement. Notre objectif consiste à agir de façon responsable dans tout ce que nous entreprenons, et nous croyons que la création de la valeur à long terme pour les actionnaires découle d'efforts particuliers en matière de satisfaction de la clientèle, de perfectionnement et de soutien du personnel, et de participation constructive aux collectivités où nous sommes établis.

Cette Déclaration relative au développement durable de l'entreprise (la « Déclaration ») témoigne des valeurs fondamentales qui nous guident et qui continueront de nous guider dans les activités menées au nom de la Société financière IGM et de son groupe d'entreprises.

### Notre engagement dans le domaine de la responsabilité institutionnelle

En plus de respecter les normes éthiques telles qu'elles sont définies dans son [Code de conduite](#) ainsi que les lois et règlements applicables, la Société financière IGM s'efforce :

- de maintenir les principes, politiques et procédures qui promeuvent l'intégrité et la gestion du risque;
- d'offrir une valeur à nos clients et aux conseillers financiers qui les servent grâce à l'excellence de nos produits, de notre service et de notre soutien;
- d'intégrer les questions écologiques, sociales et de gouvernance à nos processus de gestion de placement;
- de faire progresser la confiance et la sécurité des Canadiens en matière de finances;
- d'offrir à notre personnel un milieu de travail enrichissant et épanouissant;
- de soutenir et de respecter les droits de la personne internationalement reconnus partout où nous sommes établis;
- d'offrir un environnement inclusif où chacun peut réussir;
- de gérer de façon responsable notre empreinte écologique;
- de contribuer positivement aux collectivités où nous sommes établis;

- de produire une incidence positive sur l'économie tout en offrant de la valeur à long terme à nos actionnaires.

### **Responsabilités officielles**

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la mise en œuvre de cette Déclaration. Au niveau de la haute direction, le comité de la responsabilité d'entreprise est chargé de superviser continuellement la mise en œuvre de cette déclaration, et il est constitué :

- du président et chef de la direction de la Société financière IGM
- des présidents et chefs de la direction des sociétés en exploitation
- du vice-président exécutif et chef des services financiers
- du vice-président exécutif, chef du contentieux
- du vice-président principal et trésorier

*Le conseil d'administration a approuvé cette Déclaration le 28 septembre 2017*